



# Ete - Uda Goxo - Lekua



Du Mercredi 06 juillet au Vendredi 12 août sur Irissarry  
Uztailaren 06tik (asteazkena) agorrilaren 12a artio (ortzilarea) Irisarrin

Date de clôture des inscriptions - Izen-emaiteen azken epea

**Vendredi 24 juin 2016 - 2016ko ekainaren 24 a**

**Aucune inscription reçue après cette date ne sera prise en compte**

*L'équipe d'animation est fin prête à accueillir vos enfants de 3 à 16 ans au centre de loisirs Goxo-Lekua. Le centre ouvrira ses portes du Mercredi 06 Juillet au Vendredi 12 Août 2016 de 9h30 à 17h30 dans les locaux de l'école publique d'Irissarry. Une garderie est en place à partir de 8h30 le matin, jusqu'à 18h00 le soir. Un ramassage en bus est organisé sur toutes les communes du territoire. Le centre est également ouvert à l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap, en partant du principe que ces enfants pourront participer avec les autres à la très grande majorité des activités proposées. L'équipe d'animation privilégie l'emploi de la langue basque lors des activités, autant que faire se peut. Vos enfants seront répartis par âge : 3-5/ 6-8 / 9-11 et 12-16 ans et seront encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés. L'équipe d'animation a choisi le thème du jeu pour animer l'été de vos enfants.*

## MODALITES D'INSCRIPTION/ IZEN-EMAITE MODALITATEAK

**Le dossier est à télécharger sur le site : [www.iholdi-oztibarre.com](http://www.iholdi-oztibarre.com) et à renvoyer à « Goxo-Lekua » Multiple rural 64640 Iholdi dans les délais.**

- Une fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire de liaison
- La fiche d'inscription avec les activités choisies.
- Une Attestation de natation obligatoire pour ceux qui désirent aller au camp et au rafting.

**Vous devez également joindre au dossier :**

- Votre quotient familial : demander une attestation à la CAF ou à la MSA. Les allocataires de la CAF peuvent connaître leur quotient familial via la rubrique "Mon compte" sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) si leur dossier est à jour ; ceux de la MSA doivent se rapprocher de leur caisse ; Sinon merci de joindre le dernier avis d'imposition. **Si aucun de ces documents ne nous est remis le tarif maximum sera appliqué.**
- Bons d'aides aux vacances si vous en bénéficiez : CAF ou MSA obligatoire pour la déduction des aides. Si ce document ne nous est pas remis, l'aide ne sera pas déduite.
- Bons d'aides pour les camps : pour les allocataires CAF, il faut en faire la demande.

**Si votre enfant a déjà été inscrit en 2016, il vous suffit de nous retourner la grille d'activités**

## RESERVATIONS PAR TELEPHONE – TOKIEN ATXIKITZEKO TELEFONOZ: 06.73.73.70.16

- les places des enfants de 3 à 5 ans sont limitées à 24 il faut donc impérativement les réserver



- Les mini-séjours
- L'équitation



- Escalade : ceux de la natation peuvent y participer
- La journée laser game et bowling

## QUELQUES INFOS... XEHETASUN BATZU...

### RAMASSAGE EN BUS / BILTZEA AUTOBUSEZ

### TARIFS- PREZIOAK

Lieu	Horaire	Horaire	Emplacement
Hosta	8H35	18H30	Place
St Just	8H45	18H20	Collège
Bunus	8H50	18H15	Ecole
Ibarolle	8H55	18H10	Mairie
Larceveau	9H00	18H05	Parking école
Juxue/Arhansus	9H10	17H55	Croisement D933
Ostabat	9H15	17H50	Croisement D933
Suhescun	9H25	17H40	Croisement D933
Lantabat	9H00	18H00	Luisenia
Iholdy	9H10	17H50	Place
Armentaritz	9H15	17H45	Mairie
Hélette	9H25	17H35	Place

Montant de votre quotient familial					
QF	A 0 <QF<780	B 781<QF<980	C 981<QF<1180	D 1181<QF<1380	E > 1381
Tarif journée	9€	10€	11.50€	13.00€	14.50€
Tarif semaine	8€	9€	10.50€	12€	13.50€

A ces tarifs seront déduits les aides CAF ou MSA  
3 euros de plus par jour sont facturés pour les familles qui ne font pas partie de la Communauté de Communauté d'Iholdy-Oztibarre. (sauf Hélette : convention)



Les repas seront préparés par Paxkal Traiteur et servis à la cantine municipale.



Pour la sieste, merci de prévoir les doudous ainsi qu'une couverture. Elle n'est en aucun cas obligatoire. Il vous suffit de nous signaler si vous voulez que votre enfant y participe.



Le goûter : le centre de loisirs ne fournit pas de goûter. Il est conseillé d'en prévoir un.



Une facture à régler auprès du **T-Public de Saint-Palais** vous sera envoyée à la fin des vacances.

Les jours choisis sont dus ; vous avez cependant la possibilité de changer la journée.

Les sorties suivantes engendreront un supplément de facturation de 5€ :

**Descente en trottinette** : Hélette Baigura **Bowling/Laser** : Bayonne Glain et forum. Prévoir des tennis.

**Rafting** : EVASION à Ixassou : vieux tennis - maillot -serviette -Une attestation de natation est

obligatoire pour participer à cette activité ;**Zoo de Labennes** : Prévoir une casquette **Equitation** :

prévoir un pantalon et des bottes. **Parc aquatique** : à Seignosse maillot+serviette- **Bid'aparc** : parc de

loisirs et animalier situé à Bidart. Prévoir les maillots+serviettes-**Ttiki Leku** : à Souraide : Prévoir des

maillots de bains+serviettes **Journée Base de Loisirs** : à Hélette, petit train + tours à poney ;Prévoir tennis et casquette..

## LES MINIS-SEJOURS –EGONALDIAK

### 12-16 ans et 9-11 ans BASE NAUTIQUE DE SOUSTONS

Les inscriptions se font uniquement par téléphone au 06.73.73.70.16

**STAND UP PADDLE GEANT –BODYBOARD- ACCRO BRANCHE ou CATAMARAN**

**PARC AQUATIQUE SEIGNOSSE**



**Tarif : 160€ le séjour** (les aides Caf et Msa seront déduites de la facture uniquement sur remise des bons)

→ Du Lundi 27 juin au Vendredi 01<sup>er</sup> juillet 2016 : 24 places pour les 12/16 ans

→ Du Lundi 25 Juillet au vendredi 29 Juillet 2016 : 24 places pour les 9/11 ans



Le camp sera basé au camping Aerial à Soustons, équipé d'une piscine couverte et d'un bassin extérieur chauffés, de terrains de tennis et Multisports et d'une aire de jeux. Il est relié au centre-ville de Soustons et à la station balnéaire de Soustons-plage grâce à son accès direct à un important réseau de pistes cyclables tranquilles qui vont nous permettre de nous déplacer en vélo. Nous vous demanderons donc de prendre votre vélo et casque pour le séjour. Les activités que vous allez pouvoir découvrir auront lieu au lac de Soustons situé à moins de 300 mètres : elles seront encadrées par la base nautique.